MUNICIPALITÉ SAINT-MÉDARD

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Médard, tenue à la salle municipale, au 3 rue de l'Église, Saint-Médard, vendredi le 3 JUILLET 2026, à 19 heures.

Sont présents à cette séance,

Monsieur Rodolphe Thériault, Maire
Monsieur Joel Ouellet, conseiller # 1
Madame Claudette Blouin, conseillère # 2
Monsieur Carol Gagnon, conseiller # 3
Madame Sophie Gagnon conseiller # 4

Sous la présidence de Monsieur le maire Rodolphe Thériault

Est également présente,

Madame Jeanne Lapalme, directrice générale/ greffière-trésorière.

2026-07-01

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire Rodolphe Thériault ouvre la séance et souhaite la bienvenue.

2026-07-02

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ordinaire et mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Constatation de l'avis de convocation
4. Adoption des procès-verbaux des SÉANCES DU 5 JUIN 2026
   4.1 SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 JUIN 2026
   4.2 SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2026
5. Adoption des comptes à payer du mois de JUIN 2026
6. Projet de résolution 2026-07-126 – SOUMISSION BORNE SECHE
7. Projet de résolution 2026-07-127 - AMÉNAGEMENT AIRE DE REPOS
8. Projet de résolution 2026-07-128 – RENOUVELLEMENT MTQ
9. Correspondances et communications
10. Période de questions
11. Varia
    a) Projet de résolution 2026-07-129 – Achat de toilette|Garage
    b) Présentation de la réunion des maires par Carol Gagnon (10-15 min)
12. Levée de la séance

2026-07-03

IL EST PROPOSÉ par **Joel Ouellet**, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 JUILLET 2026, peut être adopté tel que présenté.

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

ATTENDU QUE les membres du conseil présents reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits par la loi, soit 72 heures avant cette séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil présents attestent avoir aussi reçu une copie du projet de procès-verbal à la suite de l'avis public, et ce, tel que prescrit par la loi;

En conséquence, il est proposé par **Carol Gagnon** et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'avis de convocation est jugé conforme.

2026-07-04

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 5 JUIN 2026

4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 JUIN 2026;

4.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2026

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance des procès-verbaux des séances extraordinaire et ordinaire du 5 JUIN 2026;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture des deux procès-verbaux;

IL EST PROPOSÉ par **Sophie Gagnon**, et résolu à l'unanimité des conseillers présent, que les procès-verbaux des séances extraordinaire et ordinaire du 5 JUIN 2026, peuvent être adoptés tels que présentés;

2026-07-05

ADOPTION DES COMPTES À PAYER DE JUIN 2026;

(En annexe)

RÉSUMÉ FINANCIER

INCOMPRESSIBLES **11 507 $** **FACTURES À PAYER** **54 401 $** **SALAIRES ADM** **5 103 $** **SALAIRES AIDE GÉNÉRAL-VOIRIE** **2 105 $** **DAS PROV** **2 507 $** **DAS FED** **1 005 $**	**REVENUS** **110 129 $** Récupération vente-taxes **3 453 $**

Détails de la subvention Emploi d'été Canada
Détails du remboursement des pièces à Rodolphe
Détails buanderie au sujet de l'utilisation des chiennes de travail
Demande de Claudette pour la période de question (Détailler les activités des jeunes)

ATTENDU QUE la secrétaire d'assemblée fait une lecture générale des comptes à payer;

ATENDU QUE les conseillers ont pris connaissances des comptes et des finances publiques;

ATTENDU QUE les dépenses admissibles de juin reflètent la situation financière de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ par **Carol Gagnon**, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter les dépenses de JUIN 2026, tel que présentées.

2026-07-06

RÉSOLUTION –2026-07-126 – SOUMISSION BORNE SECHE

(Annexe Soumission)

ATTENDU QUE la borne sèche doit correspondre aux normes d'inspection;

ATTENDU QUE la borne sèche est non-fonctionnelle;

ATTENDU QUE la borne sèche doit respecter la norme NFPA 1142;

ATTENDU QUE les frais de déplacements sont ajustés en fonction du nombre de municipalités qui se joignent aux services ;

Partager la soumissio aux conseillers, vérifier les détails de facture avec le service d'incendie

ATTENDU QUE la vérification des composantes et de sa réparation représente des frais de 5579.74 $;

ATTENDU QUE le service d'incendie suggère la compagnie **SOS Bornes sèches**

IL EST PROPOSÉ par **Joel Ouellet**, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de confier le contrat de réparation de la borne sèche, tel que présenté.

2026-07-07

PROJET DE RÉSOLUTION 2026-07-127 - AMÉNAGEMENT AIRE DE REPOS

CONSIDÉRANT QUE le terrain situé au coin de la principale et de la 1ere avenue doit être aménagé;

CONSIDÉRANT QUE les jeux pour enfants seront installés durant l'été 2026;

CONSIDÉRANT QUE les employés municipaux et des bénévoles procèderont au montage des jeux;

CONSIDÉRANT QUE la soumission pour la première étape d'aménagement sera présenté au conseil lorsque disponible;

IL EST PROPOSÉ par **Sophie Gagnon**, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'entreprendre le montage des jeux pour enfants, tel que présenté.

2026-07-08

PROJET DE RÉSOLUTION 2026-07-128 –RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN HIVERNAL DES ROUTES SOUS LA JURIDICTION DU MTMD POUR LES SAISONS 2026-2027, 2027-2028 & 2028-2029

(Annexe Devis du MTMD)

CONSIDÉRANT QUE

Prendre RDV Avec le Marc-André du MTQ

Transmettre les contrats actuels et celui de 2023 aux conseillers

1. La municipalité procède à des travaux de déneigement sur le réseau routier du ministère des Transports et de la Mobilité durable;
2. Le contrat doit faire l'objet d'un renouvellement pour l'année 2026-2027, ainsi que les années 2027-2028 & 2028-2029 par tacite reconduction, si les conditions sont satisfaites;
3. Une correspondance datée du 16-06-2026 du MTMD établit à 136 125.87$ le prix global forfaitaire pour la saison 2026-2027 et les suivantes;
4. Il y a lieu de nommer le signataire dudit contrat.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur **Carol Gagnon**, il est RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1. DÉCISION : Le conseil municipal de la municipalité de Saint-Médard accepte le nouveau contrat portant le numéro de dossier 6508-26-4527 avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable pour le déneigement et le déglaçage des tronçons sous la responsabilité du Ministère. Ce contrat est valide pour la saison 2026-2027, jusqu'au 1er juin 2027, avec une clause de renouvellement pour les saisons 2027-2028 et 2028-2029.

2. SIGNATAIRE : Le conseil désigne Madame **Jeanne Lapalme**, directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents nécessaires pour le dit contrat.

2026-07-09 **CORRESPONDANCES ET COMUNICATIONS**

Arbre-évolution et demande de subvention
Adhésion tourisme BSL et actions de promotions avec une production par drone afin de promouvoir Saint-Médard dans les médias.

2026-07-10 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

MALLETTE Mise à jour et vérification en cours avec Trois-Pistoles
Réparation des lumières de rue (Fait)
Compte-rendu du travail fait par les jeunes dans le garage.

2026-07-11 **VARIA**

a) Projet de résolution 2026-07-129 – Achat toilette|Garage

RÉSOLUTION 2026-07-129 ACHAT D'UNE TOILETTE POUR LE GARAGE

CONSIDÉRANT QUE la toilette existante est finie ;
CONSIDÉRANT QUE l'achat représente un montant de 100$;

Il est proposé par **Joel Ouellet** et résolu d'acheter une toilette pour le garage municipal.

b) Présentation de la réunion des maires par Carol (10-15 min)
Prochaine réunion MRC, présentation de la demande de subvention de 80 000$

2026-07-12 **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

L'ordre du jour étant épuisé, en conséquence, il est proposé par **Joel Ouellet**, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée à 20 :01.

Certifiée conforme à la séance du 3 juillet 2026

Sous réserve d'approbation du procès-verbal

ADOPTÉ

Rodolphe Thériault, maire
Municipalité de Saint-Médard

Jeanne Lapalme,
Directrice générale / Greffière-trésorière
Municipalité de Saint-Médard